

**Amqui, le 5
novembre 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 5 novembre 2018 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Est absent :

M. Michel Germain, conseiller, district n° 3

Les membres présents forment le quorum, sous la présidence de M. Pierre D'Amours, maire.

Sont également présent(e)s :

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics

N° 2018-487

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Égide Charest, appuyée par M. Normand Boulianne, à 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-488

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Sarah-Josée Fournier, appuyée par M. Richard Leclerc, en retirant le point 8.4 concernant le déneigement du quai de la gare et en y ajoutant le point 7.5 « Abolition du poste de col bleu classe II et création du poste de responsable aqueduc et égouts – Opérateur ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-489

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2018 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Richard Leclerc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des

commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Pierre D'Amours, maire, souhaite la bienvenue à la nouvelle journaliste de *L'Avant-Poste*, Mme Carolanne D'Astous Paquet.

Mme Louise Bernier, directrice générale à la Maison des familles de La Matapédia, organise le Salon des proches aidants qui se déroulera cette fin de semaine, soit les 9, 10 et 11 novembre 2018 à la salle communautaire d'Amqui. Elle indique qu'il s'agit de la deuxième édition et que la première édition avait eu lieu en 2014. Mme Caroline D'Amours, pharmacienne, est la porte-parole. Mme Bernier présente l'horaire des différentes conférences et activités et mentionne quelques exposants qui seront présents. M. Pierre D'Amours, maire, accepte séance tenante l'invitation à participer à ce salon.

M. Richard Leclerc, conseiller, demande à Mme Louise Bernier de préciser le rôle de la Maison des familles de La Matapédia.

Mme Louise Bernier explique que la Maison des familles est présente depuis 24 ans sur le territoire de la MRC de La Matapédia. L'organisme est impliqué pour aider les familles, les proches aidants, les enfants, la coparentalité, etc. Ils travaillent sur tout ce qui peut être utile pour aider les familles, et ce, à différents niveaux. Le bâtiment est situé sur la rue Lambert, à Amqui. Prochainement, aura lieu une journée portes ouvertes et la population sera invitée.

M. Éric Gendron, président du Club de judo, explique que le gala de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent a eu lieu le 3 novembre dernier à Rivière-du-Loup. Les organisateurs du tournoi provincial de judo ont remporté la catégorie « Évènement ». De plus, il ajoute qu'en juin dernier, ils ont aussi gagné un prix par judo Québec. Il tient à féliciter l'équipe du Service des loisirs de la Ville d'Amqui pour leur excellent travail et leur bonne collaboration. Il demande aux élus s'il peut demander séance tenante de réitérer cet événement provincial lors de l'année 2019 ou s'il a besoin de faire une correspondance écrite pour formuler sa demande.

Pierre D'Amours, maire, l'invite à formuler une demande écrite. De plus, il tient à le féliciter ainsi que son équipe.

M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, ajoute que M. Éric Gendron s'est mérité le prix « Bénévole de l'année » lors du gala de l'URLS du 3 novembre dernier.

Le conseil municipal félicite à nouveau M. Gendron pour son implication.

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, revient sur la question qui avait été adressée lors de la dernière séance du conseil municipal par M. Égide Charest, conseiller, afin de connaître le fournisseur du carburant. Elle précise que le contrat d'achat de carburant en vrac par appel d'offres regroupé avec l'UMQ est donné à l'entreprise Groupe Desroches et qu'une livraison est effectuée directement au garage municipal.

CORRESPONDANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2018

M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au cours du mois d'octobre 2018.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE

N° 2018-490

Liste des comptes au 5 novembre 2018 – Approbation

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Égide Charest

d'approuver la liste des comptes au 5 novembre 2018, telle que présentée par Mme Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, pour la somme de 1 443 606,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement n° 837-18 – Dépôt

Le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter de la Ville d'Amqui du *Règlement n° 837-18 modifiant le Règlement n° 833-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 301 515 \$*, est déposé par M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière.

N° 2018-491

Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia – Promotion du temps des Fêtes « La Matapédia, mon centre d'achats »

Il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

de faire un don de 3 000 \$ à la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia dans le cadre de la campagne de promotion du temps des Fêtes « La Matapédia, mon centre d'achats », pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-492

Demande de Diffusion Mordicus inc. – Participation financière de la Ville d'Amqui pour l'année 2019

Considérant l'entente n° 2 signée en date du 8 décembre 2011 et l'addenda n° 1 de l'entente n° 2 signée au cours du mois de décembre 2014, intervenue entre la Ville d'Amqui et Diffusion Mordicus inc.;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Égide Charest

de verser un montant de 86 592 \$ en trois versements égaux de 28 864 \$ pour l'année 2019 (janvier, mai et septembre) à Diffusion Mordicus inc., conformément à l'entente n° 2 et son addenda n° 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-493

Entente avec Via Rail Canada – Bail de location de la gare d'Amqui – Prolongation

Considérant l'intérêt de la Ville visant à faire l'acquisition de la gare de Via Rail selon des modalités financières acceptables par les deux parties;

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite obtenir une proposition à cet effet de la part de Via Rail;

Considérant que, selon l'amendement n° 1, le bail de location a pris fin le 31 octobre 2018;

Considérant que les parties souhaitent se donner le temps requis pour convenir d'une entente de cession de la gare envers la Ville d'Amqui;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

de demander à Via Rail de proposer un nouvel amendement, dont le seul objet aurait pour effet de prolonger le bail actuel au 31 octobre 2019;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ledit amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-494

Travaux de voirie, rang Saint-Paul – Décomptes progressifs des coûts n° 1 – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 1 en date du 30 octobre 2018, pour la somme de 285 544,83 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., dans le cadre des travaux de voirie du rang Saint-Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-495

Travaux de voirie, rang Saint-Philippe – Décomptes progressifs des coûts n° 2, volets RIRL et AIRRL – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 2 en date du 30 octobre 2018, pour la somme de 117 854,65 \$, taxes incluses, à être versée à

l'entrepreneur, Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., dans le cadre des travaux de voirie du rang Saint-Philippe, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 2 en date du 30 octobre 2018, pour la somme de 68 369 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc., dans le cadre des travaux de voirie du rang Saint-Philippe, volet Accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-496

Travaux de pavage pour l'année 2018 – Décompte progressif des coûts n° 4 – Décompte définitif et réception provisoire des ouvrages – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 4 en date du 31 octobre 2018, dans le cadre des travaux de pavage des rues du Pont, Proulx Jules-A.-Brillant, Marc-Aurèle Fortin et Roy, pour la somme de 5 511,80 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Les Pavages des Monts inc., incluant l'avis de modification n° 1;

d'accepter le décompte définitif au montant de 12 400,86 \$, taxes incluses, ainsi que la réception provisoire des ouvrages, sauf les malfaçons et les ouvrages inachevés;

d'autoriser M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'avis de modification n° 1, le décompte définitif et la réception provisoire des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-497

Travaux de pavage pour l'année 2018, rue Bellevue – Décompte définitif et réception provisoire des ouvrages – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter le décompte définitif au montant de 2 536,37 \$, taxes incluses, ainsi que la réception provisoire des ouvrages, sauf les malfaçons et les ouvrages inachevés, visant les travaux de réfection effectués sur la rue Bellevue, incluant l'avis de modification n° 1;

d'autoriser M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'avis de modification n° 1, le décompte définitif et la réception provisoire des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-498

Réfection du rang Saint-Guillaume – Certificat de réception définitive et libération de la retenue, volets RIRL et AIRRL – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la réception définitive des ouvrages et la libération de la retenue au montant de 15 032,94 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du rang Saint-Guillaume, sous le volet RIRL, réalisés par Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.;

d'accepter la réception définitive des ouvrages et la libération de la retenue au montant de 24 375,20 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du rang Saint-Guillaume, sous le volet AIRRL, réalisés par Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.;

d'autoriser M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui le certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-499

Réfection du rang Saint-Joseph – Certificat de réception définitive et libération de la retenue – Acceptation

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Égide Charest

d'accepter la réception définitive des ouvrages et la libération de la retenue au montant de 43 295,35 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du rang Saint-Joseph, réalisés par Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.;

d'autoriser M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui le certificat de réception définitive des ouvrages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-500

Relocalisation du surpresseur de la Fabrique – Lot 1A – Réfection et optimisation des infrastructures – Décompte progressif des coûts n° 2 – Acceptation

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 2 en date du 2 novembre 2018, pour la somme de 287 384,30 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur, Construction LFG inc., dans le cadre des travaux de relocalisation du surpresseur de la Fabrique, lot 1A, la réfection et l'optimisation des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

N° 2018-501

Embauche de Mme Mireille Cyr au poste de commis à la taxation et perception

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

de confirmer l'embauche de Mme Mireille Cyr au poste de commis à la taxation et perception, poste permanent temps plein, et ce, à compter du 9 janvier 2019;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-502 Embauche de M. Mike Roy au poste de préposé à la bibliothèque

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'embaucher M. Mike Roy au poste de préposé à la bibliothèque, poste permanent temps plein, et ce, à compter du 7 janvier 2019;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-503 Confirmation d'embauche de M. John Bérubé au poste de préposé aux loisirs, sur la liste de rappel

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

de confirmer l'embauche de M. John Bérubé au poste de préposé aux loisirs, sur la liste de rappel, et ce, depuis le 29 octobre 2018;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-504 Confirmation d'embauche de M. Simon Jacques-Lévesque au poste de col bleu classe 3, sur la liste de rappel

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Normand Boulianne

de confirmer l'embauche de M. Simon Jacques-Lévesque au poste de col bleu classe 3, sur la liste de rappel, et ce, depuis le 30 octobre 2018, selon les besoins du service;

que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective actuellement en vigueur à la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-505 Abolition d'un poste de col bleu classe 2 et création du poste de responsable aqueduc et égouts – Opérateur

Considérant que, par la résolution 2018-405 adoptée le 4 septembre 2018, le conseil municipal de la Ville d'Amqui avait aboli le poste de préposé aqueduc et égouts et créé un poste de col bleu classe 2, actuellement vacant;

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite procéder à une réorganisation de son Service des travaux publics, tout en ayant comme préoccupations de continuer à entretenir adéquatement son réseau d'aqueduc et d'égouts, mais également en assurant d'avoir un opérateur de machinerie supplémentaire afin de répondre au besoin du service;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

de procéder à l'abolition d'un poste de col bleu classe 2 créé à la séance du 4 septembre 2018, poste actuellement vacant, et de créer un poste de responsable aqueduc et égouts – Opérateur, poste régulier, temps complet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N° 2018-506

Contrat de gré à gré – Dénéigement des stationnements publics pour les années 2018 à 2021 – Adjudication du contrat

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Égide Charest

d'accepter la soumission de Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. pour le déneigement des stationnements publics pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, soit du 6 novembre 2018 au 31 mai 2021, pour la somme de 4 656,48 \$, taxes incluses. Elle est la plus basse soumission reçue et fait foi du contrat entre les parties.

Autre soumission reçue :

Transport Jacques Couturier enr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-507

Contrat de gré à gré – Dénéigement de l'extrémité de l'Anse-Saint-Jean pour les années 2018 à 2021 – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'accepter la soumission de l'entreprise Semibel inc. pour le déneigement de l'extrémité du chemin de l'Anse-Saint-Jean pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, soit du 6 novembre 2018 au 31 mai 2021, pour la somme de 6 191,40 \$, taxes incluses. Elle est la seule soumission reçue et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-508 **Contrat de gré à gré – Déneigement du camping, de la ruelle du chemin du Pont-Couvert et du stationnement de l'ancien site du kiosque touristique pour les années 2018 à 2021 – Adjudication du contrat**

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter la soumission de l'entreprise Semibel inc. pour le déneigement du camping, de la ruelle du chemin du Pont-Couvert et du stationnement de l'ancien site du kiosque touristique pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, soit du 6 novembre 2018 au 31 mai 2021, pour la somme de 6 888,15 \$, taxes incluses. Elle est la seule soumission reçue et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-509 **Offre de service de Bernard et Gaudreault, arpenteurs-géomètres – Réfection du garage municipal – Acceptation**

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par M. Égide Charest

d'accepter l'offre de service de Bernard et Gaudreault, arpenteurs-géomètres, pour l'exécution des travaux d'arpentage requis en vue de préparer un plan de localisation incluant toute l'information topographique nécessaire dans le cadre du projet de réfection du garage municipal, pour un montant de 4 950 \$, plus taxes, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 23 octobre 2018

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 23 octobre 2018 est déposé au conseil municipal par M^e Marie-Hélène Dupont, directrice générale et greffière.

N° 2018-510 **Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 613-05 – Lot 3 165 652 du Cadastre du Québec, situé au 158, boulevard Saint-Benoît Ouest – Projet de rénovation**

Considérant que le 2 octobre 2018, M. Éric Bouchard a déposé la demande de permis n° 2018-0709 concernant la propriété située au 158, boulevard Saint-Benoît Ouest, lot 3 165 652 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin de démolir partiellement le balcon situé en façade à l'étage et remplacer une partie de celui-ci par un toit;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt historique, culturel ou esthétique et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l'objectif du règlement est de préserver les composantes architecturales attribuant une authenticité de style au bâtiment et contribuant au caractère propre du milieu;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères prévus aux articles 3.1.4.1 et 3.1.4.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant qu'un balcon d'environ 1,5 m par 1,5 m sera conservé avec un garde-corps en aluminium blanc;

Considérant que le nouveau toit sera recouvert d'un bardeau d'asphalte de couleur rouge, identique à celui déjà en place;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'autoriser la démolition partielle du balcon situé en façade à l'étage et le remplacement d'une partie de celui-ci par un toit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucune personne ne s'est adressée aux membres du conseil municipal pour se faire entendre quant à cette demande.

N° 2018-511

Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 613-05 – Lots 4 612 919 et 4 612 920 du Cadastre du Québec, situés au 210, boulevard Saint-Benoît Ouest – Projet d'affichage

Considérant que le 17 octobre 2018, Mmes Catherine Charest et Véronique Jean ont déposé la demande de permis n° 2018-0739 concernant la propriété située au 210, boulevard Saint-Benoît Ouest, lots 4 612 919 et 4 612 920 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à obtenir les autorisations nécessaires afin de modifier l'enseigne à potence existante et d'installer de l'affichage autocollant dans la vitrine avant gauche du rez-de-chaussée ainsi qu'une affiche de type *poster* dans une fenêtre située sur le mur latéral gauche du nouveau commerce (salon de coiffure et d'esthétique);

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt historique, culturel ou esthétique et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l'objectif du règlement est de susciter une harmonisation de l'affichage avec le caractère ancien et commercial;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères prévus aux articles 3.1.8.1 et 3.1.8.2 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser la modification de l'enseigne à potence existante et l'installation de l'affichage autocollant dans la vitrine avant gauche du rez-de-chaussée ainsi qu'une affiche de type *poster* dans une fenêtre située sur le mur latéral gauche du nouveau commerce (salon de coiffure et d'esthétique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Aucune personne ne s'est adressée aux membres du conseil municipal pour se faire entendre quant à cette demande.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique ».

LOISIRS ET CULTURE

N° 2018-512

Parc Théodore-Gagné – Demande d'aide financière au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) – Désignation du signataire

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite effectuer des travaux au parc Théodore-Gagné;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

de déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) et d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-513

Contrat de gré à gré – Achat d'une membrane couvre-plancher – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la soumission de l'entreprise Distribution couvre-planchers Élite du 2 mai 2018 pour l'acquisition de 88 rouleaux de membrane couvre-plancher en caoutchouc, de 3 mm d'épaisseur, pour la somme de 13 613 \$, taxes incluses, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-514 Contrat de gré à gré – Remplacement du système de chauffage à la salle communautaire – Adjudication du contrat

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'accepter la soumission du 12 août et du 1^{er} novembre 2018 de l'entreprise Décartecq inc. pour l'achat d'un système de chauffage par ventilation, pour la somme de 18 345 \$, plus taxes, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-515 Contrat de gré à gré – Achat d'un escalier pour la piscine municipale – Adjudication du contrat

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'accepter la soumission de l'entreprise AQUAM du 13 juillet 2018 pour l'achat d'un escalier Easy Ladder pour la piscine municipale, pour la somme de 7 084,62\$, taxes et transport inclus, et fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-516 Achat d'une publicité dans le guide touristique de l'ATR Gaspésie pour l'année 2019-2020

Il est proposé par M. Richard Leclerc
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'autoriser l'achat d'un espace publicitaire dans le guide touristique de l'ATR Gaspésie pour l'édition 2019-2020, conjointement avec la municipalité de Causapscal, pour un montant de 2 725 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2018-517 Rencontre de l'Association des professionnels en loisir municipal (APLM) du Bas-Saint-Laurent le 8 novembre 2018, à Témiscouata-sur-le-Lac – Autorisation de déplacement

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette
appuyé par M. Égide Charest

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à participer à la rencontre de l'Association des professionnels en loisir municipal (APLM) du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le 8 novembre 2018, à Témiscouata-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-518 Colloque Forêt-Faune de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) le 26 novembre 2018, à Rimouski – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Normand Boulianne
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'autoriser M. Égide Charest, conseiller, à participer au Colloque Forêt-Faune de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) qui se tiendra le 26 novembre 2018, à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-519 Formation « Technicien de glace niveau 3 : Opération et entretien des équipements d'un aréna » les 20 et 21 novembre 2018, à Québec – Autorisation de déplacement

Il est proposé par M. Égide Charest
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Jason Rioux, mécanicien de machineries fixes, à participer à la formation « Technicien de glace niveau 3 : Opération et entretien des équipements d'un aréna » qui se tiendra les 20 et 21 novembre 2018, à Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-520 Forum de l'industrie touristique 2018 de Tourisme Gaspésie le 15 novembre 2018, à Matane – Autorisation de déplacement

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier
appuyé par M. Égide Charest

d'autoriser M. Jean-Yves Fournier, directeur du Service des loisirs, à participer au Forum de l'industrie touristique 2018 de Tourisme Gaspésie qui se tiendra le 15 novembre 2018, à Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Affaires nouvelles ».

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Aucun citoyen n'est présent.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2018-521

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h 55, sur une proposition de M. Égide Charest, appuyée par Mme Sylvie Blanchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre D'Amours
Maire

M^e Marie-Hélène Dupont
Directrice générale et greffière
